

AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL
1^{RE} ANNÉE D'APPLICATION**

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de La Conception devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026, a été déposé à mon bureau le 25 octobre 2023 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.


Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2024 (au plus tard le 30 avril 2024);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de La Conception
1371, rue du Centenaire
La Conception (Québec) J0T 1M0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à cet endroit : mrclarentides.qc.ca/evaluation-fonciere/;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 381-2022 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Conception le 6 novembre 2023




Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/>, le 6 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 novembre 2023.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière